SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 3 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50

Les dames ne seront admises qu'avec un billet de livré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les reconnaître. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et demie, et depuis quatre heure jusqu'à onze.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en arrivant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer en bal avec des armes.

23 déc

SALLE D'ORLEANS.

Souscription des Bals de Société.

La liste de souscription pour huit Bals est ouverte. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de s'adresser bien s'adresser à M. E. Bertus ou chez M. Jn. Davis, où elle est déposée. 9 déc

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

MERCREDI, 31 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut désirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 27 déc

SALLE DE BAL.

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

MERCREDI, 31 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 27 déc

THEATRE DE M. LEROUX,

Professeur de Physique Expérimentale de Paris,

PREVIENT le public que l'ouverture de son Théâtre aura lieu tous les soirs (dimanche et mardi exceptés). Les représentations seront variées à chaque représentation.

Le théâtre est situé rue St. Philippe, encoignure Bartlez.

Prix des places,	$1 00
Secondes,	50
Troisièmes pour les personnes de couleur,	50
Quatrième pour esclaves,	25

23 déc—1m

Avant dernière semaine,

Et peut-être la seule occasion de voir, en cette ville, un

PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les Soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente toutes les scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture; la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'Ile Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme Le tout composant douze différentes vues, et elles sont ornementées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblo, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 18 nov—d

EXERCICES GYMNASTIQUES,

ET ECOLE DE DISTRACTION.

DE ROPER.

Au-dessus de la maison Barnes, rue du Canal.

Ouverts tous les jours jusqu'à midi.

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater de lundi, 1er. décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler; et M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 de Paprès-midi; et de 4 à 9 heures du soir.

29 novembre—1y

COUR DES PREUVES

dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Mercredi, 17 décembre 1834—Présent Hon. Charles Maurian, juge—Succession de Paul Mathias Anatole Peychaud—Sur motion de Dominque Seghers, avocat des exécuteurs testamentaires du défunt, et enrégistrement de la copie certifiée des délibérations de l'assemblée des créanciers de cette succession, tenue en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, nommant François Gardère leur syndic et fixant les termes et conditions de la vente des propriétés appartenant à la dite succession, il est ordonné que les dits créanciers et toutes autres personnes y intéressés, déduisent d'ici à mercredi 31 courant, les raisons pour lesquelles les dites délibérations ne seraient pas approuvées et homologuées; Extrait des minutes,

19 déc S. BLOSSMAN, rég

Succession de J. B. Fuller.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

20 déc W F C DUPLESSIS, rég des tes

CARTE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET SES ENVIRONS.

LES soussignés se proposent de publier une Carte de la Nouvelle-Orléans, sur une échelle assez étendue pour représenter chaque îlot et chaque rue très distinctement. Sur cette carte sera comprise la ville proprement dite, et s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, elle représentera Milneburgh. A la partie supérieure elle comprendra Carrollton et l'habitation Volant, dans la partie inférieure, elle contiendra les nouveaux faubourgs Washington et le plan de McDonough, en face de la ville.

Cette carte sera compilée sur les plans actuellement dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, Louis Bringier, arpenteur général, et autres, et sera gravée en cette ville par Henry McDowell. LOUIS BRINGIER.

HENRY McDOWELL.

L'étendue de la carte sera de cinq pieds quatre pouces, sur quatre pieds six pouces, et sera publiée aussitôt que possible: *Prix de la souscription, dix piastres.*

On recevra des souscriptions aux librairies de MM. Hotchkiss, Mc Kean et Bankcroft, à la Chambre du Commerce, au Café des Négociants, et à celui d'Orléans.

27 déc—4

PENSION COMMERCIALE AMERICAINE.

LE soussigné annonce avec plaisir aux messieurs de cette ville, qu'il vient d'établir avec élégance un établissement, rue Toulouse, No. 30, pour recevoir des Pensionnaires. Il offre à louer plusieurs jolies chambres garnies.

Nota. Dans cet établissement on parle français, anglais et espagnol.

F. LEBLEUX.

11 nov—14

LES soussignés ont transporté leur magasin d'encan, rue du Canal-ge, No. 110, entre St. Louis et Conti. 24 déc TRICOU & CANONGE.

EXTERNAT

DE JEUNES DEMOISELLES.

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

Rue Saint Louis, maison de M. Lepêtre, No. 93, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY seule, par sa fille aînée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, mettra les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Les cours des études de l'Externat comprendra :

La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.

Littérature { française / anglaise

La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

LEÇONS ADDITIONNELLES :

Piano,	$ 10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écoliers remarquables qu'il y a faits, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fr. Canonge, P. Soulé, Labatut, Jh. Durnau et J. B. Labranche.

CALLIGRAPHIE.

MRS. DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la N-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. Les dames qui le désirent, peuvent recevoir des leçons chez elles. Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Castair, que ces MM. ont adoptée, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitants qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges différens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.

Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstaw, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides, sans parreils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, alors d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAIN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D. MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER. 21 nov—6m

DOYLE & MAY

PEINTRES,

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 46, de la rue de Douane, au No. 3, rue Carondelet, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Les exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

BOIS.

Acajou, Chêne de toutes qualités,
Erable, œil d'oiseau,
Bois de satin.
Racine d'érable,
Bois noirs,
Rose, &c.
Ebène,
Orme,

MARBRES,

Egyptien noir, &c.
Giallo et antique.
Orientai ou vert antique.
Jaspé.
Granit de Darby et du Potomac.
Marbre blanc italien,
de Sienne et Broctella.
Gris américain.

On peut en voir des échantillons à leur établissement où ils se trouvent toujours à vendre, de Phuile, des vitres, du vernis, &c. 10 déc

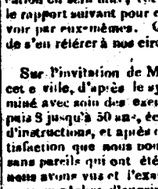

$20 DE RECOMPENSE.

Seront payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 36, entre les rues Royale et Bourbon, ou fera loger dans une prison de quelqu'état, le mulâtre nommé TOM ou THOMAS, âgé d'environ 20 ans, domestique très intelligent, parlant anglais et français; sa taille est de 5 1-2 pieds au moins, teint très-brun, très vif e. bien constitué: il a été vu plusieurs fois en cette ville depuis son absence, qui a eu lieu le 19 mai dernier; il appartenait à M. Shiff, et ensuite à M. Aokey qui l'a vendu au soussigné.

Les capitaines de navires et steam-boats sont priés de visiter leurs bâtimens surtout au moment de leur départ.

29 nov—3, 1ps E. CARRABY.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours.

Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.

3 déc—[☞ M. DEL ACEBO.

Nouvel approvisionnement de Montres, Jouailleries, et articles de goût.

LOUIS MUH, étant de retour du Nord, informe ses amis et le public, qu'il leur offre à des prix réduits, un joli assortiment de Pendules, et de Pots de fleurs, reçus directement de Paris, aussi, Montres en tout genre, Boucles d'oreilles; Chaines, Epingletttes, Bagues, Dés en or et en argent;

Lunettes en or, argent, acier et écail;
Coliers en Perles, et corail;
Mouchettes et plateaux, porte-builiers;
Cuillères à soupe et à thé;
Couteaux à beurre, et divers autres articles, de jouaillerie et de goût;

N. B. Il répare soigneusement les montres et bijoux. Il invite ceux qui lui doivent depuis plus de six mois à venir régler leurs comptes. 5 déc—1m

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,

PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.

Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. oct 24

CAFE DE LA HAVANE—740 sacs café vert de la Havane, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par 10 déc J THATS & FILS,

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Hon. M. Bliche, juge-président de la cour de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique le samedi, 10 janvier 1835, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Ste. Anne, no 30, 12 selles espagnoles, 1 douzaine de sabres, et divers articles du sellerie saisis à la poursuite de T Toby. Conditions, comptant

27 déc B BEAUREGARD, marshal.

J. P. Hunt *contre* Mlle. Ray.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le mardi 13 janvier 1835, à 4 heures P. M. un Bureau, une Table et divers autres meubles, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions—Comptant.

25 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

B. Zobel *contre* J. Baum.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phonorable M. Blache, juge président de la Cour de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 13 janvier 1835 à 4 heures P M. à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, 2 sacs de Café, 1 sac de Poivre, 1 boite de Thé et divers autres comestibles, saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant.

25 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phonorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le lundi, 12 janvier 1835, à 4 heures P M., une Presse et des Caractères d'Imprimerie, saisis à la poursuite de S Lorcille contre J J Reynard. Conditions—Comptant.

25 déc B BEAUREGARD, maréchal.

Lefebvre et Durel vs. Minor Flagg.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, le vendredi, 23 janvier 1835, à midi.

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la rue Gravier, sur 96 pieds 1 pouce de profondeur face à la rue Carondelet, 91 pieds 6 1-2 pouces sur la ligne parallelle à la susdite rue Carondelet et 24 pieds 7 pouces dans la profondeur, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : Comptant.

18 déc B BEAUREGARD, marshal

Marie Thomas Suzanne Grillon et Joseph Bohl.

EN vertu d'une saisie et vente à moi adressé par Phon. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi 20 de janvier 1835, à midi, un certain lot de terre situé dans les dernières de cette ville désigné par le no. neuf dans l'I et C. formant l'encoignure des rues St. Philippe et Derbigny, mesurant au pied français, quarante pieds de face à la rue St. Philippe sur cent dix-sept pieds de profondeur sur la rue Derbigny, borné d'un côté par le no. 10, ayen un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville le 15 mars 1832, et déposé dans l'office de Le. T. Caire, notaire public. Conditions de la vente : Cent treize piastres 33.1-3, payables le 19 mars 1835, en un billet endossé à satisfaction du mandat portant hypothèque sur le dit lot de terre, et la balance du prix payable comptant.

13 déc B. BEAUREGARD, marshal.

Thomas Harrison *contre* Thomas Mulvihill.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le 3 janvier 1835; à 4 heures P. M. 1 Side Board, saisi dans cette affaire. Conditions—Comptant.

22 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

D. Seghers *contre* H. B. Brewer.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Phonorable M Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le samedi 3 janvier 1835, à 4 heures P. M. divers Meubles saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant. 22 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

J. Richarson & Dy. Y. McHaniel *contre* Wilson.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par Phonorable Cour de Cité de la Nelle.-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, le 3 janvier 1835, à midi, une Montre en or *patent lever*, saisie dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant.

22 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par Phon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 5 janvier 1835, à heures de Après-midi, au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Esplanade et Levée, une butte de terre du fleuve, contenant environ mille charrettées plus ou moins saisie à la poursuite de J. A. Lacroix. Conditions—comptant.

22 déc B BEAUREGARD.

John Green *contre* divers tableaux, un rail road en miniature, et divers objets et John Walker, propriétaire absent.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par Phon. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 janvier 1835, à midi, à l'encoignure des rues Girod et Commerce, divers tableaux, le contenu d'une boite et un rail road en miniature, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. B. BEAUREGARD, marshal.

22 déc

PECHERS DU NORD DE CHOIX.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il vient de recevoir, consigné à ses soins, en ligne directe d'un ancienne pepinière bien connue, près Boston, et en débarquement du navire Caravan, de Boston, qui a fait son voyage en 18 jours, un bel assortiment de *Pêchers du Nord, greffés* et arrangés par paquets de 20 plantes, au nombre desquels ne trouvent 4 premiers.

Il a aussi reçu 20 paquets de 10 douzaines chaque partie de la plus belle espèce de arasiers du Nord, et qui ne seront vendus que par paquets de 10 douzaines.

Aussi—Une petite quantité de belles pattes d'Asperges de Hollande, s'adresser à

Wm. SMITH, au Magasin des Graines;
No, 85, rue de la Douane.

N. B.—On peut voir la liste des différentes espèces de poiriers et de fraisiers au magasin. 12 déc.

Herbes Pulvérisées pour la soupe.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de ces herbes pulvérisées, telles que Thim. Sauge, Marjoraine, Graines de Céleri, en bouteilles de verre bien cachetées, et prêtes à être mises en usage, qu'il vendra en gros ou en détail. Ces poudres sont plus particulièrement recherchées pour les soupes à la tortue, &c.

Wm. SMITH, au magasin de graines,
rue de la Douane, No 85

Aussi—Sauge sèche en demi barils de 12 livres, à l'usage des droguistes ou des charcutiers. 12 déc

Ketceups et sauces pour le poisson.

LE soussigné vient de recevoir, et offre à vendre, par douzaine ou bouteille, un nouvel assortiment de sauces pour le poisson, aux tomates, aux noix et aux champignons, ainsi que la sauce excellente connue sous le nom d'essence d'anchoix et préparée par Harvey & Reading de Londres.

Le tout convenable pour le poisson, le gibier ou le beef steak, froid ou chaud, et aussi pour la soupe aux huitres et autres. Wm SMITH, au magasin de graines,

No. 85, rue de la Douane

N B Quelques douzaines de pobans d'un demi gallon et d'un quart de gallon de Pienlilly ou cornichons mélangés préparés à Londres. Herbes pulvérisées pour soupe. 12 déc

RECU par le navire Nashville et à vendre par les soussignés, un superbe assortiment d'Indiennes de tous les genres, Mouchoirs madras; Mousselines suisses, pour robes; dito pour meubles; Bas de soie et de coton, demi bas, dito, Cravates en satin et en gros de Naples; Gants de castor, pour homme; dito glacés pour femme; Percales blanches; Linge de table; Bas de filoselle noirs; Habillements d'enfant de 5 à 9 ans; Siamoises; Cotons blancs et écrus de toute largeur; Soieries noires et en couleur; Etoffes pour gilets; Bretelles en coton; dito en gomme; Drap en couleur; Cotonnade; Parapluies, 26, 28, 30, 32, 34 et 36 pouces; Bobinets; Sac en perles, d'un genre nouveau; Souliers de mouton; dito fourrés; et une quantité d'autres articles. BORDERES FRERES,

4 déc No. 71, rue de Chartres,

LES soussignés, de nouveau récemment partis pour France, offrent à vendre aux prix les plus modérés les articles suivans nouvellement reçus :

2000 paniers anisette superfine,
120 caisses liqueurs assorties, superfines,
2 caisses ratafia de framboises,
3 caisses liqueurs polonaises,
400 caisses liqueurs assorties fines,
15 do Crême de Noyaux superfine,
20 do Curaçoa, vrai Hollande,
10 do Soubac superfin,
10 do Elixir de Garus superfin,
10 do Crême de Menthe superfine,
3 do Crême de Vanille double,
6 do Crême d'Angélique superfine,
1 do anisette double rectifiée en bout. blanches,
4 do Crême de Kirsh superfine;
10 demi-pipes Cognac, 3ème preuve,
12 barils vin blanc Barsac et Clairac, 27 do
8 barils Vinaigre de Bordeaux, 30 do
50 livres Champignons secs,
40 gallons Esprit de vin framboisé pour donner le bouquet au vin,
1 baril Vinaigre framboisé.

BESSON FILS, Frères.

23 déc rue du Maine, no. 19, entre Levée & Condé

200 Sacs de Salpêtre, en débarquement du navire Hercules, et à vendre par

THEODORE NICOLET & Co.

22 nov No. 20, rue Bienville

VENTE DE SUCCESSION.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves.

VENDREDI, 9 janvier prochain, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, je vendrai par enchères publiques, à la Bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à midi, les esclaves suivans formant partie de la succession de feu Wm. Cecil, savoir :—

Charlotte, griffonne, âgée d'environ 19 ans et sa fille Nora, âgée d'environ 18 mois; Sally et son enfant Kate, de 5 ans; Jane, orpheline, âgée d'environ 10 ans, Mary, sa sœur, d'environ 8 ans; Jeanne, sa sœur, d'environ 6 ans; Maria, négresse, âgée d'environ 23 ans; Spenser, nègre âgé d'environ 50 ans; John, nègre, âgé d'environ 50 ans.

Conditions :—Le prix en deux paiemens égaux à trois et six mois du jour de la vente, les acquéreurs fournissant billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à leur paiement. Les esclaves ne seront délivrés aux acquéreurs qu'après que leurs billets dûment acceptés, seront déposés au greffe du juge soussigné. Les actes de vente seront passés aux frais acquéreurs.

8 décembre F. DUGUE, juge.

Lucien Guillaume Hilgsberg *contre* les héritiers de Robt Lewis.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, adressé par Phon. Cour du 1re. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à l'encan le 12 janvier prochain, 1835, devant la maison de cour de la paroisse Jefferson, à midi, savoir:

5 LOTS DE TERRE situés dans la paroisse de Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues Félicité, St. Ament, Ste. Marie et Belegarde; les lots désignés sous les Nos. 6, 7, 13, 14 et 16, dans l'îlet 8, B, conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 23 mai 1829, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public.

Le lot No. 6, mesurant 43 pieds 2 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 7, mesurant 48 pieds 2 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 13 mesurant 50 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 14, mesurant 50 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 120 pieds. Le tout mesure française.

Pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, maintenant due, se montant à la somme de $2042 50 cents, plus 1 pouce de profondeur face à la rue Carondelet, 91 pieds 6 1-2 pouces sur la ligne parallelle à la susdite rue Carondelet et 24 pieds 7 pouces dans la profondeur, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : Comptant.

18 déc B BEAUREGARD, marshal

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

C. C. Ducatel contre ses créanciers et cessz de C. C. Ducatel & Co.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 23 août, il sera vendu le 6 Janvier prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par leurs sieurs à leurs créanciers, savoir :

Un Lot de Terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, de l'Ilet No. 68, au plan dressé le 14 juin 1830, par J. Pilié, voyer, et déposé pour minute chez Félix de Armas, notaire; ledit lot de terre mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue Célestine, sur 150 de profondeur, ainsi qu'il se poursuit et comporte, tel qu'il se trouve figuré au plan susmentionné.

Un Lot de Terre, No. 2, dans l'Ilet No. 81, au nouveau faubourg Marigny, ayant 80 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le lot No 1, et de l'autre par le lot No. 3, dans le derrière par le lot No. 16.

Un autre Lot de Terre, No 3, dans le même îlet et faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le No 2, et de l'autre par le No 4; et sur le derrière par le No 16.

Ces deux lots sont vendus conformément à un plan fait par le voyer de la ville, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé par Mr. W Y Lewis de Ralph Jacobs à Fell Crozat, du 17 mars 1834. Conditions : payables à 6 mois en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 déc—11, 2ps

PAR T. MOSSY & CARIDEL.

MERCREDI, 31 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,

Marguerite, négresse congo, âgée de 45 à 50 ans, depuis 26 ans dans le pays, bonne blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi: bon sujet. Cette négresse provient de la succession de Céleste Rader, fel.

Condition :—à 1 an de terme, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi, 2 janvier prochain à midi, à la Bourse de Hewlett ; une mulâtresse nommée LAIRA, âgée d'environ 26 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, et bonne domestique de maison, bon sujet, pleinement garantie des vices et maladies prévus par loi, avec ses trois enfans ; Charles, mulâtre, âgé d'environ 9 ans ; Caroline, mulâtresse, âgée d'environ 8 ans ; Ursin, mulâtre âgé d'environ 3 ans.

Conditions :—Moitié comptant, et moitié dans 6 mois en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant M. Théodore Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 25 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu lundi, 5 janvier, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de terre ayant 30 pieds de face sur la rue des Poëte, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, entre les rues Amour et Bons Enfants, faubour Marigny.

Conditions : $175 payable le 20 août 1835, la balance à 6 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 déc

PAR HEWLETT ET BRIGHT, et J. DUMINGON.

IL sera vendu, jeudi, 15 janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, par ordre d'Alexandre Prieur, syndic des créanciers de Townsley, Prieur et Co. les propriétés ci après décrites, abandonnées par eux à leurs créanciers, savoir :

1°. Un terrain situé rue Royal entre les rues Bienville et de la Douane, borné d'un côté par la propriété M. G. R. Stringer, et de l'autre par celle M. Beach, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur mesure française ; ensemble avec la maison à deux étages et toutes les bâtisses qui sont construites sur le dit emplacement.

2°. Un terrain, situé au faubourg Ste. Marie dans l'ilet renfermé entre les rues St. Charles, Perdido, Carondelet et celle de l'Union. Allant de la rue l'Union à la rue Perdido, et mesurant soixante-huit pieds, neuf pouces sur la première, et soixante quatorze pieds six pouces sur la dernière. Il existe sur ce terrain un magasin construit en briques et couvert en essentes, lequel comprend presque toute l'étendue du dit terrain, ce qui le rend susceptible de recevoir une immense quantité de produits du pays.

Un plan des susdites propriétés sera exposé à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un terrain situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sous le No. 10 dans l'ilet No. 12, sur le plan original, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, sous la date du 2 mars 1824. Le dit terrain a soixante pieds de face à la rue des Lauriers sur cent quarante neuf pieds, dix pouces et demie de profondeur, mesure française : borné du côté d'en haut par les terrains Nos. 7, 8 et 9, et dans la profondeur par le terrain No. 4, comme on peut le voir sur le plan figuratif qui sera exposé à la Bourse.

4°. Un lot de terre situé dans un endroit désirable voisin de la baie de Biloxi, Etat du Mississipi ; mesurant 1 arpent 3-1 de face à la baie, sur 40 arpents de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations existant sur la dite terre.

Conditions :—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les actes de ventes seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquereurs.

13 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le mardi, 30 décembre, à 10 heures du matin à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 100. 500 tambours de figues sèches; 25 caisses de pétards, &c. N. B. Les personnes qui voudront se procurer des pétards avant le jour de la vente, peuvent s'adresser au dit magasin d'encan, ou ils pourront les avoir à l'amiable. 27 décembre.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge. 17 déc. 1834—No. 7375—A. Galvez vs. ses créanciers.—Sur lecture et enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire d'ici au lundi 29 du courant, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence, et le syndic déchargé de toute responsabilité à venir.

Par ordre de la cour,

18 déc—3 F. BUISSON, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—20 déc 1834.—No. 7646—William Saunders *contre* ses créanciers.—Ordonné que les créanciers du pétitionnaire déduisent, Cour séante, le Lundi 12 du janvier 1835, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 20 déc. 1834.

22 déc—9 2ps A. PITOT, greffier.

Succession de feu Dme. Magdalein Baumgartner, ve. P. Businger.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à présenter leurs réclamations et les titres à l'appui, au bureau de M. Gustave Le Gardeur, notaire public, dans le plus bref délai possible.

18 déc—10 SAMUEL KIBOURZ, exée. test.

VENTES A L'ENCAN,

PAR J. LECARPENTIER.

MARDI, 13 janvier 1835, il sera vendu à midi précises, à la Bourse de Hewlett,

Une Habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du fleuve, à 2 milles environ au dessus de l'église de Manchac, ayant 12 arpents de face au fleuve, sur 80 de profonde